Rapport de la Commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR12.13PR concernant

Une demande de crédit d'étude de Frs 2'000'000.-- pour entreprendre :

- Les concours portant sur le réaménagement de la Place d'Armes et de la rue des Remparts, ainsi que sur la recherche d'un investisseur pour la réalisation d'un parking souterrain sous la Place d'Armes;
- Les études pour la mise à l'enquête des projets précités.

et

 La réponse à la motion de M. le Conseiller Laurent Gabella sur l'aménagement du secteur Gare-Place d'Armes du 2 septembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le mercredi 23 mai 2012 à 19h15, à l'Hôtel de Ville, en salle de conférence II.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Monique MÜLLER (en lieu et place de M. Cédric PILLIONEL), Jean-David CHAPUIS, Pascal GAFNER, Johann GILLIÉRON, Olivier KERNEN, Yves RICHARD et de la soussignée, désignée rapportrice, Aline GYGAX. La délégation municipale était composée de Mme Marianne SAVARY, Municipale, assistée de MM. BÄRTSCHI et AUBERT, du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments. Nous les remercions pour leurs nombreuses explications ainsi que pour les réponses fournies aux questions de la commission.

La commission a siégé une deuxième fois, pour une relecture du rapport, le mercredi 27 juin 2012, à 19h15, à l'Hôtel de Ville, en salle de conférence II. Tous les commissaires présents lors de la première séance, ont siégé lors de la deuxième séance.

Le crédit d'étude demandé porte sur le périmètre contenu entre le front de la Gare au Nord, le canal oriental à l'Est, le front bâti de la rue des Remparts au Sud et la Thièle à l'Ouest.

Les trois principaux éléments faisant partie du contenu des études sont :

- le réaménagement paysager
- le parking souterrain
- le déplacement de la rue des Remparts

En préambule, la commission s'est interrogée sur le caractère apparemment d'ores et déjà précis et figé du schéma directeur (« Master plan ») annexé au préavis. La délégation municipale a assuré aux commissaires que ce schéma n'était absolument qu'indicatif et qu'il n'aurait pas de caractère contraignant dans le cahier des charges qui sera ultérieurement établi.

Le réaménagement paysager : le projet prévoit un socle central et minéral, au centre de la Place d'Armes, qui remplace le jardin japonais. Il prévoit la disparition des parkings de surfaces, ainsi que la création de jardins de part et d'autre du socle. Les objectifs sont de rendre plus de clarté à la fonction actuelle de la Place d'Armes, de recomposer un paysage avec des jardins, de renforcer l'efficacité de la Gare et de mettre en valeur la relation Gare-Vieille ville.

Un commissaire fait part de son attachement au jardin japonais, et de ses regrets quand au fait qu'il disparaisse et que ses arbres soient coupés. Les autres commissaires ne partagent pas ses regrets, et sont enthousiasmés par le potentiel végétal des jardins qui compenseraient la disparition du jardin japonais.

A une question qui demande si la Municipalité est ouverte à la construction d'un ou plusieurs bâtiments à la Place d'Armes, la Municipalité répond que l'espace que nous avons à la Place d'Armes, qu'un vide comme cela, il faut le conserver. Elle a affirmé que ce n'était pas dans ses intentions d'avoir des bâtiments à la Place d'Armes. Dans tous les cas, un accent particulier sera mis dans le cahier des charges à établir par la Municipalité sur les espaces verts qui composeront la Place d'Armes. Il paraît irrationnel à la commission d'édifier des bâtiments sur la dite place. La commission s'accorde clairement sur le fait qu'un poumon vert, qui se doit d'être remarquable et de marquer le centre-ville d'Yverdon-Les-Bains, doit être maintenu à la Place d'Armes. L'occasion de mettre le kiosque à musique en valeur, pourrait être, ainsi, aussi saisie.

Parking souterrain: le projet prévoit un parking souterrain, afin de compenser la disparition de places de parc en surface, sous le socle minéral et central. Le nombre de place de parc, notamment, ainsi que le projet définitif, sera défini dans le cadre d'un concours d'investisseurs. Un partenariat public-privé est envisagé.

Un commissaire s'interroge sur le bien fondé d'un parking souterrain au cœur de notre Ville. La Municipalité répond qu'un parking souterrain améliorerait notamment le confort des consommateurs. Tous les autres commissaires sont aussi convaincus de la nécessité pour notre centre-ville, en cas de suppression des places de parc en surface, de posséder un parking souterrain pour maintenir les commerces au centre-ville, ce qui est d'ailleurs demandé par les clients des dits commerces selon l'expérience directe d'un commissaire. L'idée n'est pas nouvelle d'ailleurs, et ces derniers sont également convaincus que c'est une idée intelligente, et que c'est le bon moment pour la réaliser.

A une question qui demande de combien de place de parc sera doté le futur parking souterrain, il est répondu environs 450 places de parc. Soit le nombre de places de parc qui se trouvent actuellement dans le périmètre qui nous intéresse. C'est donc le statu quo, concernant leur nombre qui est proposé par la Municipalité. Des conseillers doutent que ce nombre soit suffisant. La Municipalité tiendra compte aussi de la demande du promoteur (il y aura en effet un partenariat public-privé) si il désire plus de places de parc pour rendre le parc rentable. Il s'agira aussi de prendre en considération le fait que la population d'Yverdon-les-Bains s'accroîtra nettement durant les prochaines années. A l'instar de ce qu'a fait récemment la Municipalité de Grandson pour la construction d'un parking souterrain sur la Place du Château à Grandson, la commission encourage la Municipalité à envoyer un questionnaire aux commerçants, aux entreprises et aux habitants, afin de s'enquérir de l'avis des principaux concernés.

La délégation municipale a assuré aux commissaires qu'un spécialiste des parkings souterrains sera adjoint à l'architecte conseil qui sera chargé d'établir le cahier des charges du concours.

Le déplacement de la rue des Remparts et les accès au parking souterrain: Le projet prévoit le déplacement de la rue des Remparts en direction de la gare, notamment pour rapprocher cette dernière des accès au parking et créer une promenade. L'objectif est notamment de valoriser le front bâti de la Vieille ville.

Un commissaire estime que cela serait bien que les usagers puissent se rendre de la Gare à la Vieille-ville sans traverser de rue. Selon lui, il serait cohérent d'un point de vue urbanistique d'aménager un passage routier enterré reliant l'Avenue Haldimand à la Rue de Neuchâtel ou aux Quais de la Thièle : cela aurait l'avantage non négligeable de rendre la Place d'Armes entièrement piétonne et d'éviter une cohabitation peu harmonieuse dans ce secteur entre piétons et véhicules dans la situation future de la place : en d'autres termes, permettre un accès direct par ce passage routier enterré au parking souterrain par des trémies. La Municipalité répond que cette option, bien trop coûteuse, n'a pas été retenue. Ce n'est toutefois pas l'avis du commissaire susmentionné.

Un autre objectif est de renforcer les liaisons de mobilité douce (notamment l'élargissement de la passerelle sur le Thièle).

Il n'en reste pas moins que pour la commission, les accès - à faciliter au maximum - à la Place d'Armes et au parking souterrain devront être très soigneusement étudiés dans un contexte plus large que celui de cette seule place : si cet aspect est négligé, l'exercice ne sera pas réussi et le centre-ville n'attirera pas les gens (avec des conséquences pénibles pour les places de travail). En particulier, la délégation municipale a assuré à la commission que le concours prévu ne portera pas sur l'accès nord-ouest à la Place d'Armes (passage sous la voie CFF menant au rond- point de la Marive), qui sera donc préservé à l'identique. Cet élément rassure la commission car sans cela l'accès au lac - que l'on veut faciliter - serait péjoré.

Un commissaire rappelle que le Conseil communal vient d'accepter une motion (concernant l'état de vétusté des trois ruelles reliant la rue des Remparts à la rue du Four) demandant la mise en valeur de ces ruelles. Il souhaite que la Municipalité en tienne compte dans l'élaboration de ce projet. En effet, il s'agira d'une des entrées principales projetées pour les piétons et les vélos venant de la gare et se rendant au centre ville. La commission apporte son appui à ce souhait.

Les infrastructures souterraines liées aux réseaux eaux, gaz et électricité sont en mauvais état, elles nécessitent une rénovation complète. La Municipalité souhaite intégrer le projet du sous-sol à celui de la surface.

Le crédit d'étude concerne les honoraires pour l'étude des phases concours, avant-projet, enquête publique et appels d'offres. La phase concours traitera d'une part de concours pour le réaménagement de la Place d'Armes, et par autre part de concours pour la réalisation du parking souterrain. Le jury, choisi par la Municipalité, sera composé d'une dizaine de professionnels hautement compétents en la matière. La commission demande à ce que l'étude utilise, dans la mesure du possible, des études antérieures faites dans le même secteur, afin d'éviter d'indésirables études à double.

La Place d'Armes, la rue des Remparts et le parking souterrain figure au plan des investissements pour frs. 16,5 millions.

Notons encore que la Confédération participera à la réalisation de ce projet, à hauteur de frs 4,9 millions. Cette subvention fédérale sera accordée dans le cadre d'AggloY.

Le planning prévisionnel prévoit le concours en 2012-2013 et le début des études en 2013.

Conclusions

Après avoir remercié la délégation municipale, la commission s'accorde sur les points suivants :

- La commission souhaite voir figurer dans le futur aménagement de la Place d'Armes: un espace végétal supérieur ou égal à celui que nous avons aujourd'hui, des jardins conviviaux, des espaces de loisirs pour les enfants, des aires de repos pour les promeneurs ainsi que des éléments aquatiques qui rappelleraient l'importance et la symbolique de l'eau pour notre ville.
- La commission souhaite que le cahier des charges soit le plus ouvert possible, et aussi qu'une information circonstanciée soit donnée au Conseil communal, ainsi qu'à la population.
- La commission aspire à ce que la Municipalité utilise au maximum la concertation. Ceci dans le but de cerner les besoins des commerçants, des entreprises et des habitants, avant d'établir le cahier des charges. Ce procédé améliorerait la transparence qui doit être de mise pour ce qui constitue une partie du projet d'AggloY.

Sous réserve des remarques qui précèdent, la commission à l'unanimité de ses membres, vous propose, Mesdames et Monsieur les Élus, d'accepter les articles 1,2,3 et 4 tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 4 juillet 2012.

La rapportrice

Aline Gygax

Annexe: points forts du projet